

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 13 décembre 2023

Convocation adressée le 7 décembre 2023
Compte rendu affiché le 20 décembre 2023
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 7 décembre 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent(es) ; Samira BACHA HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Richard MARION

2023_44

Comité syndical du 13 décembre 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSA RELATIVE A LA FILIERE MUSIQUE-ETUDES

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Depuis plusieurs années, le conservatoire collabore à la formation musicale des élèves ingénieurs inscrits dans la filière Musique-Etudes de l'INSA de Lyon.

Une convention a été rédigée pour formaliser les modalités de ce partenariat et préciser, notamment, les conditions de contribution de l'INSA aux frais de formation de ses étudiants de Musique-Etudes inscrits dans un cursus du conservatoire.

Il est proposé de retenir pour l'année universitaire 2023/2024 le principe d'une contribution forfaitaire de 700 euros par étudiant.
Ces derniers sont au nombre de 5 pour l'année en cours.

Madame Corinne Subaï, employée par l'INSA, ne prend pas part au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants

✓ fixe à 700 € par étudiant, pour l'année universitaire 2023/2024, la contribution de l'INSA aux frais de formation musicale dispensée par le conservatoire de Lyon aux étudiants inscrits dans la filière Musiques-Etudes ;

✓ approuve la convention de partenariat entre les deux établissements et autorise la présidente à la signer ainsi que ses avenants éventuels.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT